

FOCUS

LE PATRIMOINE SCOLAIRE DU CONFOLENTAIS



SOMMAIRE

1 L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT ET SA TRADUCTION EN ARCHITECTURE

Les grandes lignes de l'histoire de l'enseignement

5 LA CONSTRUCTION DES ÉCOLES DANS LE CONFOLENTAIS

Les communes en avance sur les lois de 1878, 1881 et 1882

7 LA VAGUE DE CONSTRUCTION À L'ISSUE DES LOIS FERRY

13 LES ANNÉES 1950 ET 1960 OU LE RENOUVEAU DE L'ARCHITECTURE SCOLAIRE CONFOLENTAISE

18 LES ÉCOLES DE LA DÉCENTRALISATION : UN CORPUS LIMITÉ À LA VILLE-CENTRE

19 LES ÉCOLES DE HAMEAU, UNE SPÉCIFICITÉ RURALE

21 QUE RESTE-T-IL DU PATRIMOINE SCOLAIRE DU CONFOLENTAIS AUJOURD'HUI ?

Après avoir édité un ouvrage sur l'art nouveau, le réseau Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) de l'ex région Poitou-Charentes a décidé de travailler sur un nouveau sujet d'étude : le patrimoine scolaire de Jules Ferry à nos jours. Cet élément structurant est commun à l'ensemble des territoires labellisés.

Ce projet a débuté en 2014 par une étude à l'échelle régionale. Celle-ci a permis de définir un panel sur chaque territoire et de collecter documents, plans et photos aux archives départementales et municipales. Après plusieurs années de travail, un ouvrage compilant fiches d'écoles et articles détaillés va paraître à la fin de l'année 2017.

Le sujet prend, a posteriori, une résonance particulière avec le thème 2016 des Journées Européennes du Patrimoine, « Patrimoine et citoyenneté ». Car les écoles sont des bâtiments emblématiques de la citoyenneté, promues sous la Troisième République en tant que lieu d'éducation et de formation des futurs citoyens. Elles restent une étape commune à tous les enfants, quels que soient leur sexe, leur couleur de peau ou leur origine sociale. En tant que lieu de vie et architecture spécifique, les écoles sont aussi des vecteurs de sensibilisation au patrimoine auprès des jeunes, un des publics prioritaires du label.

Dans le cadre de ce projet du réseau régional VPAH, le Pays d'art et d'histoire du Confolentais est représenté au travers de cinq bâtiments. De cette collaboration est née l'idée de mieux connaître le patrimoine scolaire confolentais et d'en définir ses grandes composantes. Sur un territoire rural comme le nôtre, ce patrimoine se caractérise en grande partie par des mairies-écoles construites sous la Troisième République. Elles témoignent d'autant mieux du rôle à la fois éducatif et politique attribué à ces ensembles bâtis. À une période où la question du maintien des écoles rurales est constante, il est bon de revenir aux origines de ces constructions et de rappeler leur importance sur les plans politique, social et urbain.

Avec la création de la région Nouvelle Aquitaine, qui regroupe 28 territoires labellisés, ce sujet peut être exploité sur les territoires de l'ex région Poitou-Charentes, dans l'attente d'un nouveau projet à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine.

Enfants en rang avec de rentrer
en classe, école de Champagne-
Mouton, années 2000
© Mairie de Champagne-Mouton



L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT ET SA TRADUCTION EN ARCHITECTURE

LES GRANDES LIGNES DE L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT

On associe traditionnellement la mise en place d'un enseignement coordonné et systématisé à la Troisième République et aux lois Ferry. Pourtant, il existe déjà aux siècles précédents des structures d'enseignement.

LA PÉRIODE ANTIQUE À LA RECHERCHE DE LA MAÎTRISE DU DISCOURS

L'éducation est déjà un pilier des civilisations antiques. Chez les Gaulois, l'enseignement est dispensé par des bardes qui apprennent chants et poèmes et par des druides qui transmettent leur savoir philosophique. L'enseignement gaulois est oral, il met l'accent sur l'utilisation et le développement de la mémoire.

Il accorde également une grande importance à l'entraînement physique. L'enseignement gaulois a pour finalité de former des guerriers instruits. La conquête romaine change cette vision de l'enseignement. L'État romain voit dans l'école un outil politique au service de l'assimilation des peuples conquis et du vivre ensemble au sein de la cité. À cette période, on suppose que la classe se faisait dans le logement du maître. Les enfants issus des classes aisées pouvaient poursuivre un enseignement secondaire avec un grammairien. Quel que soit le statut social, l'enseignement se concentre sur un aspect fondamental : la maîtrise du discours.

Le système éducatif se base sur une discipline sévère avec un système de récompense pour les élèves appliqués. Ce système jette certaines bases de l'enseignement moderne, notamment la

valorisation des savoirs intellectuels au détriment des savoirs techniques.

UN ENSEIGNEMENT MÉDIÉVAL AU SERVICE DE LA RELIGION

Les écoles créées dans l'Antiquité sont réutilisées au Moyen Âge par l'Église pour former les futurs clercs et évangéliser la population. L'enseignement doit permettre aux enfants de suivre les offices religieux et comprendre la Bible. Les monastères jouent un rôle important dans ce système éducatif car ils disposent d'une école pour accueillir les enfants et les adolescents destinés à la vie monastique. En plus d'être des lieux de savoir, les monastères sont des lieux de conservation et de transmission grâce à leurs bibliothèques et leurs ateliers de copie (scriptorium).

En plus des écoles monastiques et paroissiales, il existe des écoles en milieu urbain qui dépendent des cathédrales. Quel que soit le type de l'école, celle-ci se passe dans une salle très peu meublée où les élèves sont assis sur de la paille et où ils apprennent l'écriture sur des tablettes de bois. Le Moyen-Âge est la période où un nouveau lieu de savoir apparaît : l'Université. Toujours en lien étroit avec l'Église, l'Université permet à des étudiants de suivre de longues études en droit, en médecine, en théologie ou en philosophie. Au tournant du Moyen Âge, l'Église va de nouveau utiliser l'école, cette fois pour lutter contre la diffusion du Protestantisme. De nombreuses congrégations apparaissent et fondent des écoles paroissiales gratuites. Les enfants de notable fréquentent de nouveaux établissements, les



1. Lesterts, les élèves de l'école de garçons prennent la pose, 1920.

© Collection privée

2. Manot, les filles devant l'école, 1911-1912.

Contrairement aux garçons, les filles ne portent pas de tenues identiques type blouse.

© Collection privée

3. Veux-Cériel, les élèves de l'école interviennent lors d'une cérémonie au monument aux morts, années 1930 ou 1940.

© Collection privée

collèges, fondés eux aussi par ces congrégations religieuses. La plus connue est celle des Jésuites.

LES DÉBATS SOUS L'ANCIEN RÉGIME

À cette période, chaque corps social dispose d'un système d'enseignement. Les enfants de la noblesse ont un précepteur, ceux de la bourgeoisie vont au collège, ceux des classes modestes fréquentent les écoles paroissiales et municipales.

Le pouvoir royal édicte des ordonnances pour favoriser l'instruction du peuple. En 1698, Louis XIV oblige les parents à envoyer leurs enfants dans les écoles paroissiales jusqu'à l'âge de quatorze ans. L'enseignement se fait toujours dans le logement du maître.

Au XVII^e siècle, on remplace la méthode individuelle (enseigner à un élève à la fois pendant que les autres lisent ou attendent) par la méthode simultanée. Celle-ci permet au maître d'enseigner une même leçon à un groupe d'enfants de même niveau.

Les académies royales d'enseignement supérieur, telles que l'école polytechnique ou l'école des mines, apparaissent au XVIII^e siècle. Le pouvoir royal favorise également la création d'académies en province. La multiplication de ces académies traduit la volonté royale de diffuser la science dans la société. Le XVIII^e siècle est aussi synonyme de nombreuses discussions entre les philosophes des Lumières sur la nécessité et la manière d'éduquer la population. S'ils ne sont pas toujours sur la même longueur d'ondes, ils s'accordent sur le fait que la Religion ne doit plus être au cœur de l'enseignement.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'IDÉE D'UN SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

En 1791, l'Assemblée Constituante inscrit dans la Constitution la création et l'organisation d'une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite et dont les établissements seront fournis par l'État. Un comité d'instruction publique travaille sur le sujet et Condorcet rédige un plan d'instruction en 1792. Dans ce plan, on retrouve les principes de laïcité, d'égalité des garçons et filles, de gratuité. Ce plan ambitieux n'est cependant pas appliqué. Non seulement le système existant se maintient mais en plus de nombreux religieux, avec l'interdiction de culte, se reconvertissent dans l'enseignement. Sous le Consulat et le Premier Empire, les autorités privilégient l'enseignement secondaire et laissent l'enseignement primaire aux communes et aux familles.

Sous la Restauration, les élites s'inspirent de modèles anglais pour proposer une nouvelle manière d'éduquer les enfants du peuple. La méthode mutuelle organise l'enseignement autour d'un maître secondé par des élèves, les moniteurs. Cette période voit aussi la création de salles d'asile pour les jeunes enfants ; ces salles s'inspirent du modèle anglais des « infant school ». Ces modèles restent néanmoins marginaux.



LES FONDEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT RÉPUBLICAIN

L'instauration de l'enseignement primaire date de 1833 et de la loi Guizot. Cette loi oblige les communes de plus de 500 habitants à entretenir une école élémentaire de garçons. Elle impose également l'enseignement simultané et créé des écoles normales pour former les maîtres. Les communes restent toutefois libres de confier l'enseignement à des congrégations religieuses. Pour encourager la construction d'écoles, Guizot fait diffuser des recueils de plans, de modèles et de devis. Pour la première fois, l'école est associée à un bâtiment dédié.

La loi Falloux en 1850 prévoit une école de filles dans les communes de plus de 800 habitants (ramené à 500 habitants en 1867) qui en ont les moyens. Cette prise en compte de l'éducation des filles, même si elle est conditionnée aux moyens des communes, est une belle avancée à une période où elle demeure en grande partie aux mains des congrégations. Cette même loi permet à l'église d'ouvrir plus facilement des écoles « libres » et d'enseigner le catéchisme dans les écoles publiques.

C'est sous la Troisième République que naît véritablement le principe de l'école primaire républicaine. Dès 1878, une loi rend obligatoire sur chaque commune la construction d'une maison d'école et donne d'importants crédits aux communes. La Troisième République identifie l'école comme un élément fondamental de son projet politique. Pour les Républicains, l'école doit former les citoyens et implanter les principes mêmes de la République au cœur de la

société. Les lois Ferry de 1881-1882 instaurent l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire pour tous de 6 à 13 ans. Les nombreuses écoles construites à cette période possèdent une architecture qui incarne à elle seule l'idéal républicain. Des catalogues de modèles circulent dans le pays. Tous les champs entourant la construction de l'école sont réfléchis et normés : l'implantation, la disposition générale, les matériaux, la salubrité, le décor, l'ameublement. L'enseignement dispensé aux enfants vise à renforcer le sentiment d'identité nationale, notamment avec l'enseignement de l'histoire et de la littérature.

Grâce aux lois Ferry, l'éducation des filles progresse et en 1880, la loi Camille Sée leur ouvre les portes de l'enseignement secondaire public.

LE XX^E SIECLE À LA RECHERCHE D'UN RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE

Si les lois Ferry posent les fondements de l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire reste très sélectif et payant. L'accès à l'enseignement secondaire n'est rendu gratuit qu'en 1933.

L'entre-deux-guerres voit se développer des mouvements pédagogiques nouveaux en marge du système officiel. Ces mouvements sont regroupés au sein du courant de l'Éducation nouvelle. Les pédagogues marquants dans cette Éducation nouvelle sont notamment Freinet, Cousinet ou Montessori. Ils mettent en place des méthodes adaptées à l'intelligence et au rythme des enfants en donnant une part importante aux activités physiques, ludiques et manuelles. Ces



1. Montrollet, 1960, les enfants sont pris en photo dans la classe. Au niveau du mobilier, on remarque les pupitres et l'aire bibliothèque. A cette date, les classes de la commune sont mixtes et sont constituées par tranche d'âge.

© Collection privée

nouvelles pédagogies se traduisent dans l'architecture avec les écoles de plein air. Ouvertes sur l'extérieur, elles sont largement éclairées, possèdent des toits-terrasses solarium et disposent d'un mobilier modulable. Ces nouvelles écoles perdent le caractère solennel élaboré sous la Troisième République et placent l'enfant au coeur de l'architecture.

Après 1945, on assiste à une standardisation de l'architecture scolaire, dans un contexte où on cherche à reconstruire rapidement et à effacer les dégâts causés par la guerre. L'architecture scolaire s'appauvrit mais le système éducatif tend à se démocratiser. L'obligation scolaire passe de 13 ans à 16 ans ; les collèges d'enseignement général (CEG) et secondaire (CES) sont mis en place.

Les années 1960-1970 sont une nouvelle ère de renouveau pédagogique. Dans la veine de l'Éducation nouvelle, les psychologues mettent en avant le rôle de l'environnement dans le développement de l'enfant. Les écoles construites à cette période misent sur le décloisonnement des espaces, la disparition des anciens pupitres au profit d'un mobilier qui favorise la communication et les interactions entre les enfants. Les architectes mettent l'accent sur des espaces communs comme les bibliothèques ou les ateliers. Les salles sont articulées autour d'une aire centrale, les murs sont remplacés par des cloisons mobiles afin de moduler les espaces.

En 1975, la loi Haby crée le collège unique et rend la mixité obligatoire. Cette dernière loi vient

parachever l'organisation de notre enseignement par cycles répartis entre le primaire, le collège et le lycée.

Avec la décentralisation administrative des années 1980, ce sont désormais les communes qui ont la main sur l'architecture de leurs écoles. Elles lancent des concours d'architectes et choisissent les projets en fonction de leur politique d'urbanisme et d'aménagement de l'espace. Cette liberté de choix permet une diversité des usages de l'espace scolaire et donc une grande variété dans les plans. L'école reste un bâtiment repère dans l'espace, elle sert de point d'ancrage dans le développement territorial et dans la vie de la communauté.

Aujourd'hui, 80 % des jeunes de 18 ans sont scolarisés et, parmi eux, près de 89 % ont obtenu leur bac en 2016. Quand on sait qu'à la première session du baccalauréat de 1808, ils étaient 31 garçons à l'obtenir, on ne peut que réaliser l'ampleur des transformations opérées depuis le XIX^e siècle. Ces transformations ont permis un accès massif à l'éducation quels que soient le genre, le niveau social, l'origine ethnique. Parmi les défis qui attendent l'école de demain figurent la réforme des pratiques pédagogiques et le souci constant de garantir l'égalité d'accès à l'éducation.

LA CONSTRUCTION DES ÉCOLES DANS LE CONFOLENTAIS

Avant le XIX^e siècle, les écoles sont installées dans des bâtiments loués et aménagés pour remplir la fonction. Les archives et délibérations municipales gardent la trace de ces locations et du renouvellement des baux. Oradour-Fanais a compté pas moins de trois écoles avant la construction de sa mairie-école en 1893. Le Confolentais compte également des écoles libres et il n'est pas rare de trouver dans le même village une école laïque et une école libre. Ainsi Montroulet, en plus de son école de garçons et de son école de filles, possédait une école libre au sein du couvent des soeurs de Sainte-Marthe. Enfin, dans les campagnes, certains lieux-dits disposaient de leur propre maison d'école aussi connue sous le nom d'école de hameau. Les lois de 1878 et de 1881-1882 changent la donne en imposant notamment aux communes d'être propriétaires des écoles. Ces bâtiments, sur notre territoire rural, ont alors la particularité de regrouper sous un même toit la mairie, symbole du pouvoir du citoyen, et l'école, outil de formation des futurs citoyens. Si la Troisième République reste la période majeure de construction des écoles, nous verrons que le XX^e siècle apporte son lots de bâtiments scolaires.

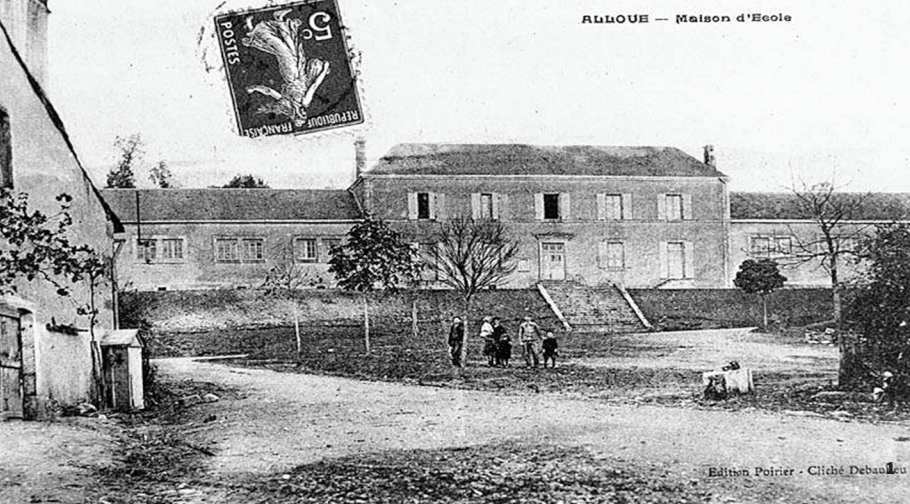
LES COMMUNES EN AVANCE SUR LES LOIS DE 1878, 1881 ET 1882

Dans cette partie, nous pouvons distinguer dans un premier temps les écoles construites avant la loi de 1878 et dans un second temps les écoles bâties entre 1878 et 1882.

LES PROJETS DE CONSTRUCTION ANTÉRIEURS À 1878

Dans ce chapitre, il nous faut établir une distinction entre les communes qui ont construit des bâtiments dès le milieu du XIX^e siècle et celles qui ont lancé les projets dans la décennie 1870, juste avant la loi de 1878.

Les communes d'Ansac-sur-Vienne et Lesterps sont des précurseuses en la matière, en construisant une école au milieu du XIX^e siècle. La construction de l'école de garçons de Lesterps est décidée en 1845. Elle s'intègre dans le projet d'aménagement de l'actuelle place des tilleuls, sa construction étant menée de pair avec celle des halles. Il est nécessaire en effet de se réapproprier l'espace initialement occupé par le chœur gothique de l'église. Et à cette époque, la commune ne possède pas de maison d'école et elle peut bénéficier d'aides de l'État pour la construction d'un tel ensemble. L'école de garçons est construite dans le prolongement de l'église et réemploie sur sa façade des piliers de l'ancien transept. Elle est aussi perpendiculaire à la halle. Il n'existe à cette période aucun modèle spécifique pour les constructions scolaires et, de fait, l'école de garçons a l'apparence d'une demeure cossue. Du fait de son intégration au bâti existant et des remplois de piliers, la façade du bâtiment n'est pas symétrique. On distingue, à gauche, une partie plus haute d'un étage que celle de droite. Il n'existe aucun alignement de travée. Il est donc difficile, sans sources, de soupçonner la présence d'une ancienne école



1. Alloué, la mairie-école se trouve le long de la route de Pleuville et surplombe la place des halles.

© Collection privée

2. Champagne-Mouton, ce plan de façade de l'école de filles a été dressé dans les années 1920 au moment de travaux de rénovation.

© Collection privée

3. Saint-Coutant, la mairie-école se trouve à proximité de la route Confolens - Champagne-Mouton, sur la route menant à la chapelle Chabossant.

© Service régional de l'inventaire culturel / CCCL

dans ce local. Cette présence est peu décelable également sur la mairie-école d'Ansac-sur-Vienne, construite entre 1851 et 1852. Réalisé par l'entrepreneur de Confolens Jean Barrien et le charpentier Louis Messas, le bâtiment se compose d'un corps central et d'une aile côté droit. À sa construction, la mairie occupe l'étage du corps central, le reste est dévolu à l'école. L'unique salle de classe abrite une classe mixte. Le corps central possède certains critères que l'on retrouvera sur les modèles Troisième République comme la recherche de symétrie et d'ordonnement sur la façade. L'aile dévolue à la salle de classe, un peu moins haute que le corps central, s'apparenterait plus à une annexe (dans l'esprit d'une grange accolée à l'habitation). On est donc encore loin des modèles qui vont être diffusés dès les années 1870. Toutefois, ces édifices témoignent dans ces communes d'une volonté de bâtir, avant l'heure, une école leur appartenant.

Dans la décennie 1870, avant la loi de 1878 et l'obligation pour les communes d'être propriétaires de leurs écoles, quatre communes confolentaises se lancent dans la construction d'une mairie-école. Ces constructions entretiennent un rapport plus ou moins proche avec les modèles architecturaux largement diffusés après 1882. Lorsqu'il y a correspondance on peut y voir l'action forte de la Troisième République, bien avant la promulgation de ses grandes lois sur l'enseignement.

En 1876, Champagne-Mouton fait construire son

école de filles le long de la place des tilleuls. La population de la commune augmente et elle travaille sur ce projet depuis 1874. C'est un entrepreneur de Ruffec, M. Gilbert, qui dirige la construction de l'école de filles. Le bâtiment a coûté 22 000 francs à la commune, avec une subvention de 3 000 francs de l'État. Dans sa forme, cette école apparaît comme une préfiguration des modèles Troisième République. Elle se compose d'un corps central et, en lieu et place de deux ailes, de deux appentis. Ces appentis n'ont cependant que des fonctions de stockage ou technique (le bûcher) ; le corps central va concentrer au rez-de-chaussée l'espace éducatif et à l'étage le logement. On retrouve également des préoccupations hygiénistes dans l'implantation du bâtiment. La municipalité cherche à la fois un espace sain pour les enfants et suffisamment vaste pour la construction de l'école et des dépendances.

L'année suivante, Alloué fait construire sa mairie-école. La municipalité choisit d'installer ce nouveau bâtiment sur un terrain en hauteur par rapport au bourg et à sa place principale. Ce choix est certes conditionné par les espaces constructibles disponibles dans le bourg. Cependant, il est symboliquement pertinent car ce bâtiment, siège du pouvoir municipal républicain, surplombe physiquement le village. Son plan, réalisé par l'architecte M. Roy et traduit sur le terrain par l'entrepreneur Pierre Villessot, correspond clairement aux modèles mis en avant sous la Troisième République. Il se compose d'un



corps central et de deux ailes symétriques. Le corps central abrite la mairie tandis que les classes s'installent dans les ailes. Ces ailes, éclairées par trois grandes baies jumelles, traduisent les préoccupations hygiénistes des autorités.

En 1877 également, la commune d'Esse débute la construction de sa mairie-école. Le projet voit le jour dès 1873 avec l'augmentation des effectifs. En 1874, la commune effectue les démarches pour acquérir un terrain. Un plan semble avoir également été présenté cette même année puis en 1876. Les travaux sont réalisés entre 1877 et 1879 et sont suivis par l'architecte M. Soulié de Confolens. Si on se réfère aux informations présentes dans les délibérations du conseil municipal, le bâtiment aurait coûté 27 865 francs à la commune (hors travaux supplémentaires aux logements des instituteurs en 1881-1882). Sans illustration à notre disposition, il est difficile de se représenter le bâtiment. On sait qu'il se composait d'une salle pour la mairie, d'une classe de garçons, d'une classe de filles et de deux logements. Vu les éléments énumérés, on peut imaginer que le bâtiment disposait d'un plan similaire au modèle courant de l'époque. On emploie ici le passé car le bâtiment a été détruit et remplacé par un nouveau groupe scolaire dans les années 1950 (voir le paragraphe dédié p. 14).

Lorsque la commune de Saint-Coutant lance son projet de construction d'école en 1878, elle ne se trouve pas dans le même cas de figure que Champagne-Mouton, Alloue et Esse. En effet, la mairie est installée dans un bâtiment de la seconde moitié du XIX^e siècle. Elle décide donc de conserver la mairie dans son bâtiment et d'y accoler une maison d'école. Cette configuration incite l'entrepreneur Pierre Villessot à ne pas suivre les modèles et à faire une extension dans le même style que le bâtiment existant. De fait, une observation extérieure du bâtiment ne permet pas d'identifier sa fonction éducative : pas de grandes baies en rez-de-chaussée pour la salle de classe, pas de fronton ou d'autres signes extérieurs. La mairie et l'école ressemblent plus à une habitation qu'à un bâtiment institutionnel. Bien qu'en contradiction avec les modèles, l'école de Saint-Coutant remplit les objectifs fixés par la Troisième République et a sans doute eu droit aux subventions mises en place avec la loi de 1878. Le bâtiment a en effet été réceptionné en 1881.

LES PROJETS INTERCALÉS ENTRE LA LOI DE 1878 ET LES LOIS DE 1881-1882

Dans ce laps de temps, plusieurs écoles et/ou mairies-écoles sortent de terre dans le Confolentais.

La première d'entre elles se trouve à Benest. Il faut dire que cette idée de construction est bien antérieure à 1878. Une délibération de 1875 évoque la nécessité de construire « une maison d'écoles de filles et de garçons ». À cette date,



impression photo Berdon, Ruffec

1. Benest, les enfants prennent la pose devant la maison d'école, le long de la rue principale.

© Collection privée

2. Pleuville, vue du corps central de la mairie-école avec, au premier plan, le portail central et un des portails latéraux menant aux classes.

© Service régional de l'inventaire culturel / CCCL

3. Le Bouchage, la mairie et son aile droite. L'aile gauche a disparu dans le courant du XX^e siècle

© Service régional de l'inventaire culturel / CCCL

l'école de garçons est trop exiguë pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions et il n'existe pas d'école de filles. En juillet 1877, le conseil municipal étudie les plans et devis établis par M. Brénichot. Ils concernent à la fois une maison d'école et une salle de mairie pour un coût estimé à 26 300 francs. Les travaux ne débutent pas avant 1879 du fait de plusieurs réajustements. D'une part, le lieu d'implantation change. On abandonne l'idée de construire l'édifice sur la place du cimetière pour privilégier un vaste terrain à la sortie du bourg sur la route menant à Champagne-Mouton. D'autre part, le devis initial est revu à la hausse en 1878 pour atteindre la somme de 35 000 francs. Les travaux s'étalent de 1879 à 1882, date à laquelle les élèves prennent possession des lieux. On retrouve dans ce bâtiment les codes présents à Alloue et qui se répéteront sur les bâtiments confolentais : un corps central pour la mairie, des ailes pour les salles de classe, une cour à l'arrière du bâtiment. Les préaux sont rajoutés après 1886. On remarque cependant que les fenêtres des salles de classe côté rue sont de dimensions plus réduites que celles donnant sur la cour. Peut-on y voir une préoccupation de l'architecte de limiter les nuisances venant de la rue ? Rien ne permet de l'affirmer. Pour sûr, le bâtiment ne déroge pas aux grands principes architecturaux des modèles diffusés par la Troisième République.

Tout comme Benest, Pleuville réfléchit à son projet de mairie-école dans ce laps de temps. Le conseil municipal étudie en 1879 le plan de

mairie-école réalisé par l'architecte d'Angoulême M. Préponnier. Cet établissement est conçu pour accueillir 156 enfants. Les travaux sont réalisés entre 1880 et 1882 (date sur le linteau de la porte de la mairie) par les entrepreneurs de Chabanais Paul Brunet et Henri Sardain. La mairie-école est implantée à l'ouest du village. Elle est en retrait par rapport à la route dont elle est séparée par une cour fermée. On rentre dans cette cour soit par un portail central, pour accéder à la mairie, soit par des portails latéraux pour les entrées des filles et des garçons. Le bâtiment adopte le plan classique qui sera majoritairement diffusé après les lois Ferry : un corps central dévolu à la mairie (rez-de-chaussée) et aux logements des instituteurs et deux ailes pour les écoles de filles et de garçons. Les ailes sont symétriques avec en façade une porte centrale encadrée de deux fenêtres doubles. Il faut attendre 1898 pour que les préaux soient construits de part et d'autre de la cour ; c'est également à cette date que le mur de clôture est monté.

Confolens planche à cette période sur la construction d'une école de garçons dans le quartier Saint-Barthélemy. Les travaux sont adjugés en 1880 à l'entrepreneur Louis Grégoire. Le bâtiment qu'il édifie le long de la rue Auguste Duclaud a été dessiné par l'architecte Dutour. Les travaux sont réceptionnés en 1883. Il est difficile de savoir à quoi ressemblait ce premier ensemble, celui-ci ayant été modifié entre 1902 et 1903 avec l'édification du nouveau logement d'instituteur (terme qui induit la présence d'un



ancien logement). On peut cependant observer des éléments significatifs des modèles «Troisième République » sur la partie classe : de grandes ouvertures en anse de panier implantées de manière régulière, un soubassement destiné à rattraper la déclivité du terrain. Mis à part ces éléments, l'école de garçons Saint-Barthélemy ne présente pas de caractéristiques communes avec les deux exemples précédents. Elle pourrait présenter une similitude avec le modèle corps central / une aile, mais nous ne pouvons ici qu'observer un bâtiment remanié en 1903. Rien ne dit que cette analyse aurait pu s'appliquer à la construction réceptionnée en 1883.

La commune du Bouchage se lance dans la construction de sa mairie-école en 1881. On est ici à la charnière avec les lois de 1881-1882. L'architecte de Civray Dominique Alfred Surreaux élabore un plan classique : le corps central pour la salle de mairie et le logement de l'instituteur, deux ailes pour les salles de classe. Le bâtiment va connaître par la suite plusieurs modifications qui vont altérer la lecture de ce plan modèle. Ainsi, en 1887, l'architecte M. Vannetzer édifie « l'école de filles » accolée à l'aile droite. Cette mention d'« école de filles » laisse sous-entendre que la mairie-école n'était pas initialement destinée à accueillir les filles et les garçons. De plus, le bâtiment a perdu son aile gauche, détruite pour laisser la place à une école plus grande dans un bâtiment séparé (l'actuelle salle des fêtes). Ces modifications ne doivent cependant pas faire oublier un fait important : toutes les communes, quelle que soit leur taille,

font en sorte de se doter de ce bâtiment symbole. Elles adaptent bien sûr à leurs moyens la taille de la mairie-école mais se conforment aux attentes de la Troisième République.

LA VAGUE DE CONSTRUCTION À L'ISSUE DES LOIS FERRY

C'est à la suite des lois Ferry que débute la vague massive de construction de mairies-écoles dans le Confolentais. Ce courant, commun au pays entier, se traduit sur notre territoire par l'utilisation d'un modèle spécifique : un corps central avec deux ailes symétriques. Dans ce modèle, le corps central accueille la mairie et parfois le logement des instituteurs ; les ailes sont occupées par les salles de classe. Ce plan de base, largement employé, connaît une déclinaison.

Le territoire confolentais applique le modèle Troisième République jusque dans les années 1930 (mairie-école de Saint-Maurice-des-Lions, 1934). Cette utilisation tardive à contre-courant de l'apparition des écoles de plein air, est une singularité.

LA PRÉDOMINANCE D'UN PLAN CLASSIQUE

Le plan classique corps central / deux ailes symétriques, déjà mis en œuvre avant les lois Ferry, est majoritairement repris après 1882. Sur les 25 communes que compte le Confolentais dans ses frontières administratives de 2016, 13 se conforment à ce modèle. Celui-ci connaît par ailleurs une longévité importante sur le territoire, comme le démontre la mairie-école de Saint-Maurice-des-Lions construite en 1934.



L'organisation corps central / deux ailes symétriques permet de placer dans une même structure les deux pôles représentatifs des principes républicains. Elle assure aussi une économie des moyens engagés.

Les années 1880 sont les plus prolifiques avec la construction de 5 ensembles. Chassiecq fait partie des premières communes à construire leur mairie-école en 1882. On compte également la mairie-école de Lessac (1885) et les écoles de Brillac (1882-1884), Champagne-Mouton (1882-1885) et Vieux-Cérier (1889-1890).

Une comparaison de base de ces communes montrent de grandes différences aux niveaux démographique et économique. Des communes comme Chassiecq restent relativement modestes en comparaison de Lessac. Pourtant, toutes ces communes appliquent le modèle en adaptant la taille du bâtiment à leurs moyens.

Au-delà du plan, les bâtiments possèdent des caractéristiques communes : des façades très épurées uniquement dotées de cartouches avec les mentions « mairie » ou « école ». Dans le contexte de séparation des sexes, chaque aile possède une entrée spécifique. Les ailes sont par ailleurs dotées de grandes ouvertures, le plus souvent jumelles voire triples. Alors que les ailes sont en rez-de-chaussée, le corps central comporte généralement un étage. La mairie-école de Lessac apparaît comme une exception car son corps central compte deux étages, un étage par logement. Cette variation dans l'élévation du corps central donne une physionomie plus imposante à l'ensemble.

Bien que le bâtiment cumule les deux fonctions, la fonction éducative occupe le plus de place. En plus des ailes dévolues aux salles de classe, l'étage du corps central abrite le logement de l'instituteur. La mairie occupe le rez-de-chaussée, ce qui explique dans les textes la mention récurrente de « salle de mairie ». Si ces deux fonctions cohabitent dans le même bâtiment, elles ne doivent pas se mélanger. La Troisième République est ferme sur ce point et le mentionne dans différents décrets.

Les conditions d'implantation sont relativement similaires d'une commune à l'autre. Il s'agit de terrains assez vastes situés en périphérie du bourg historique. S'il est vrai que, dans certaines communes comme Lessac, ces implantations aboutissent à la création d'un nouveau quartier, centre du pouvoir républicain, par opposition au quartier historique centré sur l'église, ce n'est pas la seule explication. En effet, en plus de diffuser des modèles architecturaux, la Troisième République normalise tous les aspects de la construction des écoles et mairies-écoles. Le décret du 18 janvier 1887, dans sa partie consacrée à l'école primaire, possède un chapitre qui concerne « la construction, le mobilier et le matériel d'enseignement ». Ce chapitre comprend de nombreux articles qui abordent les dimensions des salles, des fenêtres, les hauteurs des plafonds, les matériaux, les sanitaires, etc. Les articles 1 et 2 définissent le terrain idéal pour la construction d'une école : central, bien aéré, d'un accès facile et sûr, éloigné de tout établissement bruyant, malsain ou dangereux, à 100m au moins d'un cimetière, il

1. Chassiecq. Bien qu'abîmé, ce plan illustre l'application d'un plan standard et le souci d'apporter régularité et symétrie à l'ensemble.

© Archives municipales

2. Champagne-Mouton, l'école de garçons construite au bord du champ de foire. Elle est implantée à proximité de l'école de filles.

© Collection privée



dangereux, à 100m au moins d'un cimetière, il doit faire au minimum 500 m² (10m² par élève) avec une nécessité de clôture. Avec de telles conditions, il est difficile de trouver un terrain dans le bourg répondant à tous ces critères. Aussi, il est plus pratique de chercher en périphérie les terrains nécessaires.

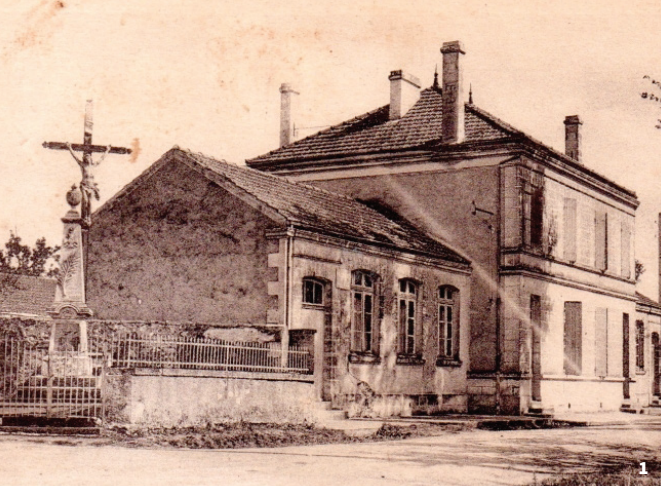
L'étude de ce panel d'écoles et mairies-écoles est illustrant de cette volonté des communes de coller au plus près du modèle architectural en vigueur. Elles modulent cependant leurs aspirations à leur population et leurs moyens financiers. L'un des meilleurs exemples est celui de la commune de Chassiecq. Cette adaptation du modèle est clairement visible au niveau des ailes qui sont de dimensions très modestes. Le corps central pour sa part possède des dimensions équivalentes à d'autres mairies-écoles du territoire. On sait que l'ensemble était destiné à scolariser 93 enfants. Les ailes sont donc adaptées aux effectifs scolaires escomptés.

Les écoles de Brillac, Champagne-Mouton et Vieux-Cérier, construites entre 1882 et 1890, sont des cas à part dans l'utilisation de ce modèle. Elles sont en effet uniquement consacrées à la fonction éducative. Dans ces trois communes, les mairies occupent des bâtiments pré-existants à proximité de l'église. Cette spécialisation éducative mise à part, ces trois ensembles viennent s'ajouter aux exemples de constructions basées sur le modèle classique corps central – deux ailes. On pourra remarquer que l'école de Brillac dispose d'une architecture moins imposante et ostentatoire que celle des autres

bâtiments conformentaux, Champagne-Mouton compris. Le corps central est à peine plus haut que les ailes ; il est également plus large ce qui lui donne l'aspect d'une habitation traditionnelle. Les écoles de Brillac et Vieux-Cérier sont des écoles doubles contrairement à celle de Champagne-Mouton qui est réservée aux garçons. Cette différence est liée à la forte démographie de la commune qui compte 1 200 habitants au début des années 1880, dont 100 garçons à scolariser.

Les années 1890 et 1900, moins prolifiques en construction, donnent quelques exemples de mairies-écoles conçues sur le plan classique : Ambernac (1896), Hiesse (1897), Epenède (1904-1906) et Saint-Christophe (1909). Elles s'inscrivent dans la même veine que celles de la décennie 1880 tant dans les formes que dans l'implantation.

L'école d'Ambernac, construite en 1896, est implantée le long de la rue principale, au croisement de la route menant Chez Guilloux. Son implantation dans un virage, de surcroît en pente, pourrait surprendre car cela implique soit de niveler le terrain soit d'adapter la construction au dénivelé. L'entrepreneur Charles Verjeau construit un édifice qui, en s'adaptant à la déclivité du terrain, surplombe la rue et est accessible par plusieurs grands escaliers. Ce parti-pris place physiquement et symboliquement la mairie-école dans une position supérieure, choix déjà visible dans la décennie 1880. Elle devient le bâtiment clé du bourg à côté de l'église.



La mairie-école d'Epenède, fruit du travail de l'architecte M. Laboisne et de l'entrepreneur saint-juniaux Léonard Dugros, est elle-aussi au croisement de routes importantes. Sans occuper une position surélevée, elle marque une nouvelle étape dans le développement du bourg. Il s'agit initialement d'un groupe scolaire qui vient se subsister à l'école de garçons, installée dans une propriété communale, et à l'école de filles qui occupe une location. Il est intéressant de noter que, pour justifier son choix, le maire fait valoir le coût que représente les locations et l'intérêt d'investir dans une construction. Le projet est modifié en novembre 1905 pour installer la mairie dans le corps central en transformant une des salles à manger et un corridor. Cette inflexion du projet doit limiter les coûts en réunissant les deux fonctions dans un bâtiment.

Sur ce panel, la mairie-école de Hiesse se démarque. En effet, elle est le fruit du remaniement d'un bâtiment existant. La partie que l'on identifie au corps central est en réalité une maison d'habitation achetée par la commune en 1883 et utilisée comme école de filles et de garçons. En 1897, la commune fait appel à René Gaudron pour ajouter de chaque côté du bâtiment une aile pour abriter l'école de filles et l'école de garçons. La mairie s'installe quant à elle au rez-de-chaussée de la maison et l'étage est occupé par les logements d'instituteurs. Ce remaniement traduit à la fois la volonté de la commune de trouver une solution économique tout en respectant le plan

classique. Elle occupe une place importante, au carrefour des routes menant aux villages voisins et à proximité de l'église Saint-Lyphard.

Dans tous ces exemples de mairies-écoles au plan classique, celle de Saint-Christophe apparaît clairement comme l'une des versions les plus abouties esthétiquement. Construite en 1909 par l'entrepreneur de Bussière Boffy Léopold Mémoin, sur les plans de l'architecte M. Roy, elle se démarque nettement avec ses proportions monumentales. Le corps central occupe dans cet ensemble une place majeure avec son toit à longs pans brisés qui pourrait faire penser à un toit à la Mansard. C'est d'ailleurs lui qui donne à la mairie-école une certaine majesté. L'architecte M. Roy renforce l'effet des proportions par l'utilisation du calcaire et de la brique. En alternant ces deux matériaux sur les chaînages d'angles, les encadrements d'ouverture et les cheminées, l'architecte joue sur la bichromie. Ces matériaux sont d'autant plus inattendus que le matériau local est le granite. Tous ces éléments combinés donnent à la mairie-école de Saint-Christophe des airs lointains de sous-préfecture, bâtiment institutionnel symbolique s'il en est.

1. Epenède. Construite en 1906, la mairie-école est bordée côté gauche d'une croix de mission et du monument aux morts.

© Collection privée

2. Saint-Christophe, détail de la porte d'entrée côté garçons. L'alternance de la brique et de la pierre rend cet édifice unique sur le territoire.

© service régional de l'inventaire culturel, Christian Rome

3. Saint-Maurice-des-Lions, la mairie-école a été construite avec un soubassement semi-enterré pour s'adapter à la forte déclivité du terrain.

© service régional de l'inventaire culturel, Christian Rome



UNE ADAPTATION COMPLEXIFIÉE DU MODÈLE : L'IMPLANTION DE PAVILLONS

Trois communes choisissent en effet d'adapter le plan classique corps central – deux ailes en y ajoutant aux extrémités des pavillons : Manot, Abzac et Saint-Maurice-des-Lions.

Ces pavillons sont dédiés aux logements des instituteurs. Ils ont la particularité d'être plus élevés que le corps central, renforçant ainsi l'effet d'encadrement de l'ensemble.

L'ajout de ces bâtiments permet de coller au plus près de l'exigence du décret de 1887 : la séparation stricte de la mairie et de l'école. Sans cela, c'est le premier étage du corps central qui abrite les logements concernés.

Les ensembles sont construits sur une période très longue puisqu'ils datent respectivement de 1884-1886 (Manot), 1888-1900 (Abzac) et 1934 (Saint-Maurice-des-Lions). Ils ont cependant une caractéristique commune : le choix de l'emplacement. Comme pour les ensembles présentés dans le chapitre précédent, ces trois mairies-écoles sont bâties sur des terrains en périphérie du bourg historique. Elles se situent le long d'un axe principal de communication, ce qui les rend fortement visibles de tous. Deux d'entre elles (Manot et Saint-Maurice) sont surélevées pour rattraper la déclivité du terrain. Cette surélévation pour des motifs techniques s'accompagne, par ricochet, d'une théâtralisation du bâtiment et de sa fonction.

Ce qui frappe aussi lorsqu'on observe ces trois bâtiments, c'est la pérennité du modèle architectural alors que presque cinquante ans

séparent l'ensemble de Manot de celui de Saint-Maurice-des-Lions. Cette pérennité montre, plus que tout autre chose, qu'une certaine architecture personifie l'école aux yeux des autorités, des architectes et des citoyens.

Les variations d'une commune à l'autre vont se voir au niveau de la couverture des pavillons et du corps central ou de la forme des fenêtres (arc notamment). Ainsi, sur les pavillons, on passe d'une toiture à longs pans (Abzac) à une toiture en pavillon (Manot) puis une toiture à longs pans avec croupes (Saint-Maurice-des-Lions). Si le souci de luminosité est constant dans ces trois bâtiments, on alterne sur les ailes entre baies simples et doubles, entre linteaux droits et arcs en anse de panier.

Ces édifices ont eu la chance jusqu'en 2015 d'être toujours affectés à au moins une de leurs fonctions d'origine. Abzac, dont la mairie a déménagé du corps central dans les années 1930, a vu son école fermer en 2015. À contrario, Manot et Saint-Maurice-des-Lions abritent toujours la mairie dans le corps central et les salles de classe dans les ailes. Seuls les pavillons ont en partie perdu leur rôle résidentiel. Si à Manot ils sont reconvertis en logements loués à des particuliers, à Saint-Maurice-des-Lions ils sont devenus respectivement une bibliothèque et un logement loué par la mairie à un privé.

LES CAS PARTICULIERS AU-DELÀ DES MODÈLES

Le modèle classique et sa variation sont majoritairement utilisés dans le Confolentais. Il y



1

1. Vieux-Ruffec, le bâtiment possède un plan en négatif du plan classique : le préau, au centre, est encadré de deux constructions ressemblant à des pavillons.

© Service régional de l'inventaire culturel / CCCL

2. Montrollet, le pavillon se trouve à l'extrémité sud-est de la mairie-école. L'ancien logement d'instituteur est aujourd'hui un logement privé.

© B.Savy (photo retravaillée)

3. Lesterps, le plan de la façade prouve que M. Roy a conçu dès l'origine le bâtiment avec une seule aile.

© Archives municipales

a toutefois quelques exceptions qui viennent confirmer cette règle.

La commune de Turgon est la première à ne pas suivre à la lettre l'un des modèles usités. Après un premier projet avorté en 1879, la commune se lance dans un nouveau projet en 1883 et confie les travaux à l'entrepreneur Rémy Richard. Ils sont réceptionnés en 1885 par l'architecte départemental M. Préponnier. La mairie-école est construite à l'entrée sud du village. Elle est en retrait par rapport à la route et séparée de cette même route par une cour close. À première vue, elle semble correspondre au plan classique. Elle en est pourtant assez éloignée quand on y regarde de plus près. Certes, elle comporte un corps central dévolu à la mairie. Par contre, les bâtiments scolaires ne sont pas disposés dans l'alignement du corps central. Ils sont accolés à l'arrière. De plus, il n'existe aucune symétrie entre l'aile gauche et l'aile droite. En vue aérienne, la mairie-école apparaît comme une forme intermédiaire entre le plan classique et un début de plan en U, ce qui la rend atypique.

L'école Pierre et Marie Curie de Confolens (ancienne école depuis la construction de l'actuelle en 2004) est située côté Saint-Maxime le long de la route de Limoges. Elle est construite en 1883. À cette date, elle se compose d'un pavillon abritant les logements des instituteurs et d'une aile avec deux salles de classe. Le pavillon, par ses formes et son ordonnancement, ressemble aux corps centraux et ce quel que ce

soit le plan adopté. À ceci près qu'il ne dispose d'aucune porte d'accès, l'entrée des logements se faisant par une porte latérale rattachée à l'aile. L'aile est bâtie sur un étage de soubassement pour rattraper la légère déclivité du terrain. Les classes sont éclairées par huit baies jumelles (4 côté nord et 4 côté sud). L'école est agrandie en 1888 avec la construction d'un bâtiment de l'autre côté de la cour. Il accueille une classe au rez-de-chaussée et un dortoir à l'étage. Le bâtiment ne répond à aucun modèle en particulier. L'emplacement de la classe est repérable au nombre de fenêtres (6 réparties de part et d'autre d'une porte centrale). Le préau est accolé à ce bâtiment.

Vieux-Ruffec demande à l'architecte Antoine Lagoutte de Ruffec de travailler sur son projet d'école en 1882. Les travaux sont réalisés entre 1885 et 1889 par un entrepreneur de Saint-Claud, M. Vergnaud. L'école est implantée sur un terrain qui domine la route. Le plan de M. Lagoutte reprend les trois fondamentaux d'une école : une salle de classe, un préau et un logement d'instituteur. Pourtant la disposition de ces ensembles est particulière : ici, la partie centrale du bâtiment est occupée par le préau. Il fait la jonction entre la salle de classe à gauche et le logement de l'instituteur à droite. Salle de classe et logement ont des dimensions similaires et, de par leur forme, s'apparentent plus à ce qu'on trouve habituellement pour les corps centraux. Aussi, le plan de l'école de Vieux-Ruffec pourrait apparaître comme un plan en négatif du modèle



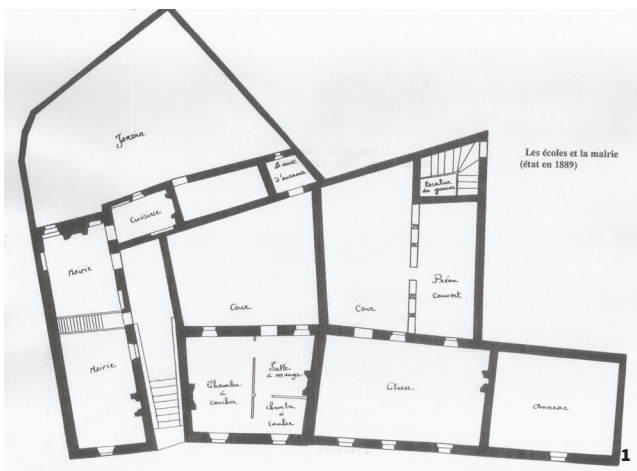
classique. À noter que la mairie, qui n'était pas incluse dans le projet, a été installée au rez-de-chaussée du logement à une date inconnue ; ce qui a transformé l'école en mairie-école.

La commune de Montroulet construit sa mairie-école construite entre 1892 et 1895 possède un plan atypique qui reprend chaque élément (corps central, aile, pavillon) tout en les rassemblant dans un ordre et des dimensions inédits. Ainsi figurent en alignement la mairie dans un bâtiment de plain pied, l'ancien logement de l'instituteur et la cantine dans un bâtiment qui ressemblerait à un corps central (partie rattachée à la mairie), les salles de classes dans une aile (salle des fêtes) et enfin un autre logement d'instituteur dans un pavillon. (logement privé). Ces bâtiments alignés ne forment pas un ensemble homogène : ils ne figurent pas sur le même niveau ce qui donne un aspect d'escalier à l'ensemble. De plus, l'assemblage imaginé par l'architecte ne respecte aucune symétrie, ce qui donne ce faciès si atypique à la construction. Ce plan permet toutefois d'héberger la mairie et l'école. On peut également noter que la présence du logement de l'instituteur et de la cantine entre la mairie et les salles de classes garantit la séparation entre les fonctions politique et éducative.

Oradour-Fanais a également opté pour un plan original. Dès 1890, la commune confie le projet à l'architecte d'Angoulême Albert Cochot. La mairie-école prend la place de bâtiments visibles

sur le cadastre de 1825. L'architecte dessine un ensemble en L. La partie longue, qui donne sur un renforcement, correspond à l'école. Elle s'organise sur le plan classique du corps central encadré de deux ailes. Le corps central est constitué de deux logements d'instituteurs réunis sous le même toit. L'architecte a accolé une remise à la classe sud et un vestiaire à la classe nord. Ce vestiaire constitue l'angle du L. Dans le prolongement du vestiaire, l'architecte implante un préau et la mairie le long de la route de Mézières sur Issoire. La construction débute en 1893 et elle est réceptionnée en 1896.

En 1908, la commune de Lesterps se lance dans la construction d'une école de filles. L'architecte Roy de Chabanais se charge de concevoir le plan de ce bâtiment qui sera implanté en périphérie du bourg. Le plan de M. Roy présente un bâtiment composé d'un corps central et d'une seule aile. La raison de l'absence d'une seconde aile nous est inconnue : est-ce en lien avec les parcelles environnantes et leurs propriétaires ? Ou en lien avec la présence du puits ? Ou pour aménager les jardins des instituteurs ? Toujours est-il que le bâtiment est conçu de cette manière dès l'origine. Bien qu'amputée d'une aile, l'école reste néanmoins un bâtiment en accord avec les codes architecturaux des écoles Troisième République. Le corps central abrite les logements de l'institutrice et de son adjointe. On trouve deux salles de classes et un vestiaire dans l'aile. À l'arrière, en fond de cour, l'architecte a prévu la construction du préau et des toilettes. M. Roy a



également fait en sorte de ramener de la symétrie dans la construction malgré l'absence d'une aile. En effet, la façade de l'aile existante est organisée autour d'une travée centrale occupée par la porte d'accès au vestiaire. De part et d'autre de cette travée, on trouve trois fenêtres simples régulièrement espacées. De nouveaux bâtiments ont été ajoutés au milieu du XX^e siècle. L'école abrite aujourd'hui la salle des fêtes et, dans la partie la plus récente, la cantine scolaire. Sans être conforme au modèle, l'école de filles de Lesterps présente une certaine majesté. Par plusieurs aspects, elle présente des similitudes avec la mairie-école de Saint-Christophe et pour cause : c'est l'architecte Roy qui dessine cette mairie-école en 1909. L'école de filles est donc une préfiguration partielle de l'ensemble de Saint-Christophe.

À côté de ces bâtiments neufs, on trouve un exemple de mairie-école qui investit un bâtiment existant et s'affranchit de tous les modèles de l'époque. Cet exemple est visible à Saint-Germain-de-Confolens (commune de Confolens). La commune souhaite construire une école à côté du champ de foire en 1881 mais, faute de moyens, le projet échoue. Elle décide donc en 1883 d'acheter des bâtiments (aussi appelés immeubles de Lacouture) au croisement de la route principale et de la route le long de l'Issoire. Ces bâtiments sont remaniés pour accueillir la mairie et l'école. Il s'agit bien ici d'un choix budgétaire qui traduit les moyens limités de la commune. Il est en effet plus économique de

remanier des bâtiments existants que de construire une école. Les bâtiments côté Nord sont dévolus à la mairie tandis que ceux le long de la rue principale sont occupés par l'école. Un escalier extérieur sépare ces deux ensembles. L'école comprend, du nord vers le sud, le logement de l'instituteur, la salle de classe et une annexe. À l'arrière se trouvent deux cours, un préau couvert et les sanitaires. L'école est à l'origine une école mixte, elle devient une école de garçons en 1912.

Les écoles construites sur le modèle Troisième République sont donc largement représentées dans le panel du patrimoine scolaire confolentais. Mis à part quelques variations, le modèle classique corps central / deux ailes est prédominant et continue d'être employé alors que d'autres modèles d'architecture scolaire émergent. On ne trouve ainsi aucun exemple d'école de plein air (apparition dans les années 1930) ou d'écoles répondant aux codes de la Reconstruction. Il faut attendre les années 1950 et 1960 pour que de nouveaux établissements scolaires en lien avec les courants architecturaux de leur époque voient le jour.

LES ANNÉES 1950 ET 1960 OU LE RENOUVEAU DE L'ARCHITECTURE SCOLAIRE CONFOLENTAISE

Cette période est synonyme de renouveau pour le patrimoine scolaire du territoire. Ces nouveaux établissements viennent supplanter les écoles Troisième République, trop exigües et/ou

1. Saint-Germain (Confolens), sur ce plan (état 1889), on voit que la répartition des fonctions de la mairie-école s'est adaptée aux bâtiments existants.

© P. Boulanger, tiré du livre *Saint-Germain-de-Confolens*, quelques pages de notre histoire

2. Saint-Germain (Confolens), partie correspondant à l'école. On remarquera sur le logement de l'instituteur, côté gauche, de grandes fenêtres que l'on s'attendrait plutôt à trouver au niveau de la salle de classe.

© Collection privée

3. Esse, vue aérienne de la mairie-école (carte postale colorisée).

© Collection privée



vétustes pour remplir leur fonction. Ils abandonnent également le principe de la séparation des sexes au profit de la mixité. Les écoles des années 1950 et 1960 ne présentent pas de similitudes majeures entre elles, contrairement à celles issues des modèles Troisième République. En réalité, elles répondent au cas par cas aux problématiques des communes concernées et introduisent un début de variétés dans les implantations et les formes. Ce chapitre intègre à titre exceptionnel à l'analyse une école privée, l'école Saint-Gauthier, celle-ci se démarquant par une conception atypique

QUAND UNE ÉCOLE ANNÉE 1950 EST CONSTRUITE SUR LES VESTIGES D'UNE ÉCOLE DU XIX^E SIÈCLE : LE CAS D'ESSE

La commune d'Esse se dote d'une mairie-école entre 1877 et 1879. En cela, elle fait partie du groupe de communes qui devancent les grandes lois de l'enseignement de la Troisième République pour se doter d'une école. Avant cette date, la commune loue une maison pour y installer une classe unique mixte. La salle de classe sert aussi de salle pour les réunions du conseil municipal.

L'augmentation des effectifs constatée en 1873 marque les prémices du projet. Comme nous l'avons évoqué dans un paragraphe précédent, sans plan de la mairie-école, nous pouvons seulement imaginer que celui-ci était similaire au modèle courant de l'époque. Le bâtiment va connaître une histoire assez singulière car en

1902, la classe de filles est désertée au profit d'une école libre tenue par les sœurs de la Sagesse. La salle va donc être louée à des particuliers. Le reste du bâtiment se dégrade petit à petit au point que la commune envisage de reconstruire une école dans les années 1930. Les locaux sont décrits dans « un état lamentable » et la commune vote la construction d'une nouvelle école en 1935. Les travaux ne sont pas débutés au commencement de la Seconde Guerre Mondiale et il faut attendre la Libération pour que le projet soit remis à l'ordre du jour. La situation est si critique que la classe de garçons a été relogée dans une maison privée, la maison Villéger. La commune reprend le plan proposé en 1932 par l'architecte parisien M. Portot. La nouvelle construction vient prendre la place de l'ancienne mairie-école. Les travaux débutent après 1947 et prennent fin en 1951. L'école intègre ses locaux dès la rentrée de septembre. Dans son ouvrage sur la commune, l'auteur Pierre Boulanger révèle qu'en 1954, le décompte des travaux s'élève à 44 733 964 francs, dont 9 370 595 francs à la charge de la commune. Nous ne citerons pas ici les travaux supplémentaires réalisés après 1951, grevés de malversations et dont la restauration coûte 602 892 francs en 1959. Le bâtiment actuel est construit à l'emplacement de l'ancienne mairie-école. De fait, il a fait disparaître toute trace de l'ensemble. Il a aussi dû s'adapter au terrain disponible, ce qui a conditionné l'élaboration du plan. Le groupe mairie-école dispose d'un plan en L organisé autour d'une cour. La partie donnant sur la rue correspond à la mairie et au préau des



filles. L'angle du L est occupé au rez-de-chaussée par une classe et à l'étage par les logements des instituteurs. Enfin, l'aile en retour d'équerre abrite deux classes. Le plan, comme pour les ensembles Troisième République, applique une séparation stricte de la partie mairie et de l'école. Par contre, il ne place pas la mairie au cœur de l'ensemble. L'école est conçue sur le principe de la séparation des sexes, comme le prouve le préau pour les filles intégré au corps de bâtiment et le préau pour les garçons en bordure de la cour. Le bâtiment se distingue par des fenêtres aux lignes droites marquées. De fait, le groupe mairie-école d'Esse est un hybride entre les conceptions architecturales de son temps et des réminiscences de la Troisième République. Il va d'ailleurs présenter quelques caractéristiques communes avec une école du secteur construite à la même période : l'école Ratier-Lacouture d'Ansac-sur-Vienne.

UNE CONSTRUCTION EX-NIHILO EN PÉRIPHÉRIE : LE CAS D'ANSAC-SUR-VIENNE

Depuis le milieu des années 1870, garçons et filles suivent leur scolarité au niveau de la mairie-école, située le long de la place principale. Avec le temps, le bâtiment est jugé vétuste et trop exigü pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. En 1936, la commune envisage la construction d'un nouveau groupe scolaire. Ce n'est qu'en 1947 et 1948 que la commune achète des terrains en périphérie du bourg, le long de la départementale reliant Confolens à Angoulême. Elle fait appel à l'architecte local Ferdinand

Poncelet pour dresser les plans du groupe scolaire. Sur les différentes propositions présentées, le conseil municipal retient la plus originale. Les travaux sont réalisés entre 1951 et 1953 pour une mise en service en janvier 1954. L'école est construite sur un terrain de forme globalement trapézoïdale. Le bâtiment principal, implanté en fond de cour, se compose d'un corps central et de deux ailes. Un préau est accolé à chaque aile avec un angle de 45°. Les logements des instituteurs occupent deux corps de bâtiments indépendants construits à chaque extrémité de la cour. Les logements sont symétriques. Le groupe scolaire a été construit en retrait par rapport à la route.

Le groupe scolaire répond à trois attentes de son époque : modernité, fonctionnalité, clarté. L'architecte a respecté certaines conceptions architecturales des années 1930 comme la symétrie. Le décroisement des espaces prôné dans le courant des années 1950 n'est pas appliqué à l'école d'Ansac. Il se montre par contre résolument moderne en abandonnant l'angle droit au profit de l'angle à 45°. L'architecte utilise également au mieux la forme de la parcelle pour mettre en scène le groupe scolaire, qui se dresse derrière la cour. Cette même cour était moins minérale à l'origine. Une vue aérienne ancienne nous montre la présence d'un espace gazonné au centre. Ce bâtiment rend hommage aux maires qui ont suivi le projet, Sylvain Ratier et Jean Lacouture. En effet, le groupe scolaire porte leurs noms depuis 1985. L'école d'Ansac, véritable construction ex-nihilo,

1. Ansac-sur-Vienne, vue de l'école depuis la cour de récréation. Le corps central est légèrement saillant, il abrite la cantine.

© Service régional de l'inventaire culturel, Christian Rome

2. Ansac-sur-Vienne, le logement d'instituteur côté sud-ouest.

© Service régional de l'inventaire culturel / CCCL

3. Champagne-Mouton, une haie sépare les espaces respectifs de l'école primaire et de l'ancienne école de filles.

© Mairie de Champagne-Mouton



sert de point d'ancrage à la population de la commune. À cette période, certaines écoles vont s'implanter à côté des écoles du XIX^e siècle sans toutefois les faire disparaître, ce qui aboutit à la constitution d'un pôle scolaire. C'est le cas à Champagne-Mouton et Lesterps.

UNE ÉCOLE CONTRIBUANT AU RENFORCEMENT D'UN PÔLE SCOLAIRE : LES CAS DE CHAMPAGNE-MOUTON ET LESTERPS

Au début des années 1950, Champagne-Mouton possède une école de filles (1876) et une école de garçons (1882-1885) implantées à proximité l'une de l'autre en bordure de l'actuelle place des tilleuls. Les élus étudient un premier projet d'école primaire mixte en 1954. Ce premier projet concerne le rajout de deux classes à l'école de filles avec préau, vestiaire et WC. En 1955, le projet concerne trois classes. C'est l'architecte M. Redon qui dresse les plans de l'école. Ce bâtiment indépendant est construit derrière l'école de filles entre 1958 et 1959. Il est modifié dès 1960 avec la transformation du préau en quatrième classe et la construction de la cantine à proximité. En 1970, la commune fusionne les écoles de filles et de garçons et installent les classes dans l'école primaire. Ce sont au total cinq classes qui se répartissent dans l'école primaire (4) et l'ancienne école de filles (1). En 1974, l'ancienne école de garçons est reconvertie en école maternelle. Elle occupe toujours cette fonction aujourd'hui. L'ancienne école de filles accueille différentes associations dont le centre

d'animation, loisirs et culture de Champagne-Mouton (CALCCM), la bibliothèque et la garderie. L'école primaire dessinée par M. Redon dispose d'un plan en longueur. Le préau est dans l'alignement des trois classes initiales. Un auvent transparent protège le bâtiment et les fenêtres des classes côté cour. La cour de l'école est un espace intermédiaire entre l'ancienne école de filles et l'école primaire ; elle est bétonnée et organisée sur deux niveaux. À l'intérieur, les classes sont placées en enfilade. Un couloir longe la façade postérieure de l'école et assure la communication entre les classes. Celles-ci communiquent également entre elles grâce à des portes de communication. Les classes possèdent de grandes fenêtres côté cour. Le mur de séparation avec le couloir se divise entre des fenêtres en partie haute et des placards de rangement en partie basse.

Si la structure de l'école est des plus classiques, avec la rectitude de ses lignes, elle possède des éléments annonçant les évolutions des années 1960. En effet, les portes de communication entre les classes témoignent d'une volonté de décroquer l'espace d'enseignement et de favoriser les relations entre les enfants de différents niveaux. Son implantation, si elle est conditionnée par le manque d'espace disponible en centre bourg, vient renforcer la fonction scolaire de la place des tilleuls. En effet, la concentration dans un périmètre restreint des anciennes écoles de filles et de garçons et de l'école primaire permet d'identifier un pôle scolaire au sein du village. Ce pôle est renforcé



1. Lesterps, l'école primaire se caractérise par un plan en longueur classique pour la période. Le préau est intégré à l'ensemble.

© CCCL

2. Confolens, vue de deux préfabriqués de l'ancienne école Saint-Gauthier, reliés entre eux par un passage couvert.

© CCCL

3. Confolens, le hall de l'école Pierre et Marie Curie, ouvert sur l'extérieur grâce à un puits de lumière et aux baies vitrées donnant sur la cour.

© Service régional de l'inventaire culturel / Christian Rome.

1

par la construction du collège de l'Argentor dans les années 1970.

On retrouve un scénario ressemblant sur la commune de Lesterps. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, la commune possède deux écoles publiques : l'école de garçons place des tilleuls et l'école de filles en périphérie le long de la route de Brigueuil. Avant la Seconde Guerre Mondiale, il est question de rajouter une classe à l'école de garçons mais ce projet ne peut voir le jour.

Cet élément illustre l'exiguïté des bâtiments pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions. La municipalité décide de transférer l'école de garçons au niveau de l'école de filles au milieu du XX^e siècle. Cette décision va de pair avec la construction de bâtiments supplémentaires à l'école de filles (en perpendiculaire, côté est de la cour). Ces rajouts ne suffisent visiblement pas puisque la commune lance la construction d'un bâtiment à l'emplacement des anciens jardins. La nouvelle école est inaugurée en avril 1961. Les effectifs, désormais mixtes, intègrent alors la nouvelle école primaire.

Cette école est un bâtiment en longueur selon un plan relativement similaire à l'école de Champagne-Mouton. Toutefois, la linéarité de l'ensemble est cassée par le préau qui se trouve au centre du bâtiment et non à une des extrémités. La forme et la disposition des fenêtres sont également comparables à ce qui a été fait sur l'école primaire de Champagne-Mouton.

Ces différentes similitudes illustrent l'inscription

de ces écoles dans la même période constructive. Toujours en fonction, ces deux écoles n'ont pas connu d'évolutions architecturales majeures depuis leur inauguration.

UNE ÉCOLE DES ANNÉES 1970 INSPIRÉE DES CODES DE LA RECONSTRUCTION : LE CAS DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-GAUTHIER À CONFOLENS

Nous nous penchons ici exceptionnellement sur le cas d'une école privée car elle fait partie des constructions scolaires importantes de la période. L'école et collège privés Saint-Gauthier sont issus de la fusion de deux écoles privées : l'école Lambert (garçons) et l'école Saint-Gauthier (filles). L'école Lambert, créée autour de 1900, se trouvait dans l'ancienne maison du juge Lambert rue Théophile Gibouin. L'école Saint-Gauthier est pour sa part fondée en 1909 et installée rue de la Côte dans la maison de la famille Périgord de Villechenon. Ces deux écoles privées, d'origine confessionnelle, fusionnent en 1977 pour former l'école Saint-Gauthier. Elle s'installe dans ces nouveaux locaux en 1978. L'école Saint-Gauthier est construite en périphérie de la ville, dans le quartier Saint-Barthélemy, sur un terrain vierge. Ce terrain permet ainsi d'organiser les bâtiments sans grandes contraintes d'espaces. L'école se compose de plusieurs bâtiments de plain pied qui présentent de grandes similitudes avec des préfabriqués. Ils possèdent des toits terrasses couverts en tôle. On peut d'ailleurs remarquer



comme des préfabriqués, sont présents dans d'autres écoles du secteur, comme à l'école Ratier-Lacouture d'Ansac-sur-Vienne (derrière le bâtiment principal, années 1980). Sans indication sur le nom de l'architecte et sur ses intentions, il est difficile de plus rentrer dans le détail. On remarque cependant que le groupe scolaire est conçu pour avoir à sa disposition un terrain de foot, un terrain de basket et un espace en herbe. Les bâtiments forment des unités indépendantes qui permettent d'organiser l'enseignement par niveau. On peut s'interroger sur la nature des bâtiments. En effet, le caractère « préfabriqué » renvoie plus à une installation temporaire qu'à une fondation pérenne. Cela peut surprendre dans la mesure où rien n'indique que le site est une solution transitoire. En cela, on y retrouve certains codes propres à la Reconstruction, période où il faut à la fois construire rapidement et créer des structures transitoires. Au vu du laps de temps très court entre la fondation de l'école (1977) et son installation dans ses locaux (1978), on peut imaginer que l'architecte a appliqué des solutions constructives rapides pour répondre aux attentes de l'institution. Mais sans document à disposition, il ne s'agit que d'une hypothèse. Au début du XX^e siècle, les bâtiments de l'école Saint-Gauthier se dégradent et nécessitent des travaux de rénovation importants. De plus, les effectifs du groupe scolaire baissent et en 2014, l'école ferme ses portes. Le groupe scolaire a été racheté en 2015 pour y installer des résidences pour seniors.

LES ÉCOLES DE LA DÉCENTRALISATION : UN CORPUS LIMITÉ À LA VILLE CENTRE

La période de la décentralisation coïncide sur le territoire national à une vague massive de constructions d'écoles. Ces écoles se caractérisent par une variété de formes liée à la fois à la volonté des élus et aux projets des architectes.

Le Confolentais s'inscrit à contre-courant de cette vague. En effet, le territoire connaît une lente diminution des effectifs, entraînant de fait l'absence de nouvelles constructions scolaires. Confolens est l'exception qui confirme la règle. En tant que ville centre, elle bénéficie d'effectifs croissants et les bâtiments existants sont de moins en moins adaptés pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Ainsi, au début des années 2000, la mairie décide de construire une nouvelle école primaire sur un vaste terrain à proximité de l'église Saint-Barthélemy et du collège Noël-Noël. À l'issue des consultations, la mairie porte son choix sur l'atelier d'architecture Bertrand-Genaud d'Angoulême. Les architectes doivent prendre en compte plusieurs critères : le dénivelé du terrain, la proximité d'un bâtiment classé monument historique et l'intégration dans le tissu urbain existant. Les architectes proposent un bâtiment de plain pied, réécriture moderne de l'architecture scolaire de la Troisième République. Ainsi, il garde le principe d'un corps central avec deux ailes symétriques. Le préau, dans le prolongement du corps central, coupe la cour en deux parties ce qui peut évoquer les cours séparées de la



1. Confolens, vue d'une aile de l'école Pierre et Marie Curie depuis la cour.

© Service régional de l'inventaire culturel / Christian Rome

2. Abzac, élévation côté cour de l'école de Chardat (1904). L'édifice est hors modèle Troisième République .

© Archives municipales

3. Lesterps, plan présenté en 1883 pour obtenir une école de hameau à Saint-Quentin. Il montre l'éloignement du lieu-dit par rapport aux villages alentour. En bleu, la mention manuscrite « Emplacement de l'école de hameau projetée ».

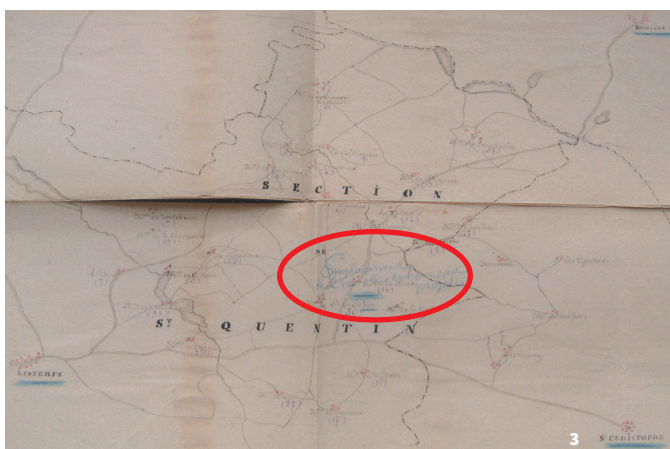
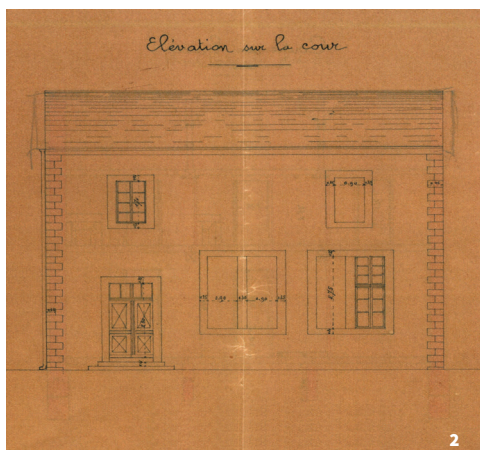
© Archives Départementales de la Charente

Troisième République. Mais la ressemblance s'arrête là. Les architectes misent sur la luminosité en utilisant massivement de grandes baies vitrées. Ces baies, notamment côté cour, atténuent la séparation entre l'espace intérieur et l'espace extérieur. Les ailes sont disposées en oblique par rapport au corps central (plan en escalier), rappelant ainsi le plan dressé dans les années 1930 par Paul Grizet pour l'école Paul Doumer de la Rochelle. Au niveau de l'implantation, les architectes ont joué avec la pente du terrain pour mettre en place un système de terrasse. Côté église, l'espace devant l'école fonctionne comme un vaste parvis. Côté collège, la cour surplombe les espaces verts. Ces différents éléments permettent à l'école de se fondre dans l'espace urbain tout en affirmant une identité forte. Elle est clairement identifiable et vient s'intégrer dans le pôle scolaire formé par le collège Noël-Noël et l'école maternelle Chantefleur. L'école Pierre et Marie Curie, du même nom que l'ancienne école le long de la route de Limoges, a été inaugurée en 2007.

LES ÉCOLES DE HAMEAU, UNE PARTICULARITÉ RURALE

La mairie-école devient sous la Troisième République le bâtiment clé du village. Son positionnement au niveau du bourg entraîne pour les enfants des lieux-dits des trajets parfois longs de plusieurs kilomètres. Dans certaines communes rurales, les distances trop longues mais aussi l'importance de certains lieux-dits a permis la mise en place d'écoles de hameau en

parallèle de l'école du bourg. Un exemple d'école de hameau Troisième République est toujours visible à Chardat, commune d'Abzac. Ce lieu-dit, du fait de ses tuileries-briqueteries, avait une population plus importante que le bourg lui-même. Cette donnée démographique associée au rayonnement économique de Chardat expliquent sans doute la construction de l'école. Dès 1883, la nécessité de construire une école à Chardat est clairement établie. Le lieu-dit compte à cette date 204 habitants. Il faut pourtant attendre 1902 pour que les travaux de l'école commencent. Entre ces deux dates, la commune loue une maison dans le lieu-dit pour accueillir l'école de hameau. L'école est construite par l'entrepreneur René Gaudron de Millac le long de la route de Mézières-sur-Issoire. Elle est achevée en 1906. L'école s'apparente à une demeure cossue dotée de trois travées et d'un étage. Le rez-de-chaussée est occupé par une salle de classe, le cabinet du maître et le vestibule. La classe est mixte à 6 niveaux de cours, elle est conçue pour accueillir 50 élèves. À l'étage se trouve l'appartement de l'instituteur avec deux chambres, une cuisine et un cabinet. L'accès à l'école ne se fait pas depuis la façade sur rue mais depuis la façade postérieure par la cour de récréation. Si la classe est mixte, la séparation des sexes est appliquée pendant la récréation avec une cour, un préau et des toilettes réservés par sexe. L'école de Chardat fonctionne jusqu'au début des années 1970. Les élèves sont transférés dans l'école du bourg en 1973.



Le territoire compte également une école de hameau construite au milieu du XX^e siècle, plus précisément entre 1958 et 1960. Il s'agit de l'école de Saint-Martin à Ambernac. Saint-Martin, ou Saint-Martin de l'Erm, est une ancienne paroisse. Elle est annexée en 1802 à la paroisse Saint-Pierre d'Ambernac pour former la commune d'Ambernac. Ce statut d'ancienne paroisse lui donne une importance similaire au bourg sur le plan éducatif : Saint-Martin doit avoir son école. Pour enrichir son argumentaire, le maire de l'époque établit un tableau de distance entre les lieux-dits à l'est de la commune, Saint-Martin et le bourg. Celui-ci montre qu'une école à Saint-Martin permettrait aux enfants de la partie est d'accéder plus facilement à l'enseignement. L'école de hameau est créée en 1883, elle est identifiée dès le départ comme une école mixte. Elle s'installe les premières années dans un bâtiment appartenant à M. de Chergé (localisation inconnue à ce jour), puis elle déménage dans le logement de l'instituteur M. Penot, qui vit au lieu-dit Chez Paquet. Cette particularité explique que l'école de Saint-Martin est aussi appelée école de Chez Paquet. De 1916, date de la retraite de M. Penot, à 1960, l'école occupe la maison Bouchaud située au carrefour des routes d'Ambernac, de Manot et d'Alloue. La commune envisage dès 1935 de construire une école mixte à Saint-Martin. Des plans et devis sont présentés au conseil municipal en 1941 mais le projet ne voit pas le jour. Il faut attendre 1956, date à laquelle la maison Bouchaud est mise en vente comme

maison d'habitation, pour que la commune relance l'idée de construire une école mixte. Elle demande à Raymond Redon, architecte à Angoulême, de concevoir le bâtiment. Le projet est présenté au conseil municipal en mars 1958 et l'école de Saint-Martin est officiellement mise en service à la rentrée 1960. On dispose de peu d'informations sur le fonctionnement de cette école. La salle de classe aménagée dans la maison Bouchaud pouvait accueillir 15 élèves et on sait que 18 élèves étaient inscrits pour l'année scolaire 1955-1956. En 1967, l'école neuve accueille 15 élèves et sur la dernière photo de classe, les élèves sont au nombre de 9. Ces faibles effectifs expliquent en partie la décision de la commune de supprimer définitivement l'école Saint-Martin à la rentrée scolaire 1969. Ainsi, en tant qu'école, le bâtiment a eu une utilisation assez courte. L'école possède un plan de type bloc en longueur, comme les écoles de Champagne-Mouton et Lesterps. Cette similitude s'explique encore une fois par le fait que ces bâtiments sont réalisés au cours de la même période constructive. Elle est composée, de gauche à droite, d'un préau, d'une salle de classe et du logement de l'instituteur. Le préau a subi un aménagement en 1967 correspondant à la construction de la cantine. L'école de Saint-Martin exploite pleinement les matériaux de construction de son époque (parpaing de béton). La partie classe a été reconvertie au début des années 1980 en foyer de jeunes. Le logement de l'instituteur est loué comme habitation.



Ces deux exemples ne représentent que la partie visible du phénomène. D'autres lieux-dits devaient posséder une école de hameau. Nous disposons cependant de peu d'informations à leur sujet. Elles sont la plupart du temps installées dans des maisons louées pour la fonction. Et en cela, les deux exemples développés vont à contre-courant de cette généralité, les communes concernées ayant fait le choix de construire un bâtiment spécifique.

Dans cette volonté d'avoir une école, certains lieux-dits n'obtiendront pas gain de cause malgré des demandes répétées. Nous pouvons ici prendre l'exemple du lieu-dit Saint-Quentin à Lesterps. Saint-Quentin est une ancienne paroisse réunie à celle de Lesterps en 1792 pour former la commune de Lesterps. Bien que rattaché à Lesterps, Saint-Quentin reste un village important du secteur et, à ce titre, les habitants demandent une école en 1883. Pour appuyer leur demande, ils présentent au conseil municipal un plan et un tableau de relevés des distances entre les différents hameaux autour de Saint-Quentin, le bourg de Lesterps, les écoles de Bussière-Boffy et Saint-Christophe. Le tableau mentionne également la population des lieux-dits concernés. Malgré ces arguments, le conseil municipal refuse de construire une école de hameau : une école existe déjà dans le bourg et des travaux y sont projetés pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. L'inspecteur d'académie de Poitiers soutient pour sa part la demande des habitants de Saint-Quentin, ce qui entraîne de nombreuses discussions entre le

conseil municipal, l'inspecteur et le préfet entre 1883 et 1884, sans résultat. En février 1909, l'idée de créer une école de hameau au nord du bourg resurgit. Cette idée part du principe que de nombreux villages se trouvent à 5, 6 voire 7 kilomètres du bourg. Ces grandes distances ne permettent pas aux enfants d'aller à l'école. Face à cette demande, le préfet préfère attendre une amélioration de la situation financière de la commune avant de se prononcer. Cette nouvelle demande n'aboutit pas non plus et les écoles resteront concentrées dans le bourg de Lesterps.

Au final, les écoles de hameau répondent aux problématiques propres aux territoires ruraux. Les distances entre le bourg et les lieux-dits sont des freins à l'accès des enfants à l'école, ce qui ne peut se concevoir sous la Troisième République. Elles sont donc acceptées et encouragées par les autorités, comme le prouvent les cas de Chardat puis de Saint-Martin. Elles vont cependant subir en premier les effets de la déprise démographique. Les communes vont en effet préserver en priorité les écoles du bourg et y rapatrier les effectifs des écoles de hameau. Il n'en reste aucune en activité aujourd'hui.

Au niveau de leur architecture, ces écoles ne suivent pas spécifiquement les modèles appliqués aux grands ensembles. Il est parfois difficile de distinguer ces écoles de hameau d'une habitation classique, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de bâtiments loués pour accueillir les écoles. C'est donc un patrimoine scolaire qui repose en grande partie sur la mémoire des

1. Saint-Maurice-des-Lions, la mairie-école côté cour. Sur la partie droite, on voit un aménagement récent pour protéger les enfants lorsqu'ils accèdent aux classes à l'étage.

© Service régional de l'inventaire culturel / Christian Rome

2. Montrollet, l'un des préaux de l'école aujourd'hui reconverti en agence postale.

© B.Savy (photo retravaillée)

3. Champagne-Mouton, une classe de l'école primaire en 2016 après les travaux de restauration du bâtiment.

©Mairie de Champagne-Mouton



habitants et qui pourrait, à terme, ne plus être identifié.

QUE RESTE-T-IL DU PATRIMOINE SCOLAIRE DU CONFOLENTAIS AUJOURD'HUI ?

Avec l'application généralisée du format mairie-école, le Confolentais possède un patrimoine scolaire marqué du sceau de la Troisième République. Cette période est la plus largement représentée.

La combinaison mairie-école a permis de conserver ce riche patrimoine, la mairie étant la plupart du temps restée dans ses murs. À contrario, de nombreuses écoles rurales ont fermé leurs portes avec la déprise démographique. Les communes ont formé des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) pour maintenir des écoles. À la rentrée 2017, le territoire compte 15 écoles maternelles et/ou primaires : Alloue, Ambernac, Ansac-sur-Vienne, Benest, Brillac, Champagne-Mouton (1 maternelle et 1 primaire), Confolens (2 maternelles et 1 primaire), Lessac, Lesterps, Manot, Oradour-Fanais, Saint-Maurice-des-Lions.

Les mairies-écoles possédant encore leurs deux fonctions ont conservé pour la plupart leur profil architectural originel. Cette préservation est d'autant plus visible pour les écoles Troisième République. Certaines, comme la mairie-école de Saint-Maurice-des-Lions, ont connu des ajouts contemporains mais ceux-ci restent limités et ne dénaturent pas l'aspect originel du bâtiment.

De ce point de vue, il apparaît clairement que le patrimoine scolaire encore affecté est préservé. Lorsque ces ensembles ont perdu leur fonction éducative, leur requalification devient une question importante pour les communes. Les salles de classe sont souvent reconverties en salles des fêtes. Parmi les nombreux exemples figurent Ambernac, Lesterps, Montrollet, Saint-Christophe, Turgon, etc. Les logements des instituteurs ont connu des réaffectations variées : logements privés (Saint-Christophe, Montrollet), bibliothèque (Saint-Maurice-des-Lions), annexes de la mairie (Epenède, Manot), etc.

Si ces réaffectations répondent à des impératifs utilitaires, elles effacent progressivement des mémoires les fonctions initiales de ces espaces. Les mairies-écoles illustrent la volonté politique sous la Troisième République de doter chaque commune de ces symboles républicains. À une période où les questions sur nos institutions et sur la notion même de citoyenneté se posent, il semble à la fois instructif et nécessaire de revenir sur les principes qui ont conduit à la construction de ces bâtiments. Car ils restent aujourd'hui des marqueurs de la vie politique au niveau local.

LE PATRIMOINE SCOLAIRE CONFOLENTAIS DU XIX^E SIÈCLE À NOS JOURS

LES ÉCOLES ANTÉRIEURES AUX LOIS FERRY PAR ANNÉE DE RÉALISATION

- 1 Lesterps, école de garçons, 1845
- 2 Ansac-Sur-Vienne, mairie-école, 1851-1852
- 3 Champagne-Mouton, école de filles, 1876
- 4 Alloue et Esse, mairie-école, 1877
- 5 Saint-Coutant, mairie-école, 1878
- 6 Benest, mairie-école, 1879-1882
- 7 Pleuville, mairie-école, 1880-1882
- 8 Confolens, école de garçons Saint-Barthélemy, 1880-1883
- 9 Le Bouchage, mairie-école, 1881-1882

LES ÉCOLES DE TYPE TROISIÈME RÉPUBLIQUE PAR ANNÉE DE RÉALISATION

- 10 Chassiecq, mairie-école, 1882
- 11 Brillac, école double, 1882-1884
- 12 Champagne-Mouton, école de garçons, 1882-1885
- 13 Saint-Germain-de-Confolens, mairie-école, 1883
- 14 Turgon, mairie-école, 1883-1885
- 15 Confolens, école de filles Pierre et Marie Currie, 1883-1888
- 16 Manot, mairie-école, 1884-1886
- 17 Lessac, mairie-école, 1885
- 18 Vieux-Ruffec, mairie-école, 1885-1889
- 19 Abzac, mairie-école, 188-1900
- 20 Le Vieux-Cerier, école double, 1889-1890
- 21 Montrollet, mairie-école, 1892-1895
- 22 Oradour-Fanais, mairie-école, 1893-1896
- 23 Ambernac, mairie-école, 1896
- 24 Hiesse, mairie-école, 1897
- 25 Épenède, mairie-école, 1904-1906

- 26 Lesterps, école de filles, 1908
- 27 Saint-Christophe, mairie-école, 1909
- 28 Saint-Maurice-des-Lions, mairie-école, 1934

LES ÉCOLES DES ANNÉES 1950 ET 1960 PAR ANNÉE DE RÉALISATION

- 29 Esse, mairie-école, 1947-1951
- 30 Ansac-sur-Vienne, école Ratier-Lacouture, 1951-1953
- 31 Champagne-Mouton, école primaire, 1958-1959
- 32 Lesterps, école primaire, début des années 1960

LES ÉCOLES DE LA DÉCENTRALISATION PAR ANNÉE DE RÉALISATION

- 33 Confolens, école primaire Pierre et Marie-Curie, 2004-2007

LES ÉCOLES DE HAMEAU PAR ANNÉE DE RÉALISATION

- 34 Abzac, Chardat, école mixte, 1902-1906
- 35 Ambernac, Saint-Martin, école mixte, 1958-1960

VISITES GUIDÉES

Les visites de la ville de Confolens et des villages du Confolentais sont possibles toute l'année pour les groupes, sur réservation auprès de l'Office de Tourisme de Charente Limousine, Point d'information Touristique de Confolens, au 05.45.84.22.22.

« RÉPUBLICAINE DE NAISSANCE, ELLE EST UN « PALAIS SCOLAIRE » AFFICHANT SA FIERTÉ PARMIS LES IMMEUBLES ÉCLECTIQUES DE LA FIN DU XIX^E SIÈCLE. »

Préface d'Anne-Marie Châtelet, Les écoles en Poitou-Charentes de Jules Ferry à nos jours, collection Laissez-vous conter le Poitou-Charentes, 2017.

Le Confolentais appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire

La Direction Générale des Patrimoines, au sein du ministère de la Culture et de la Communication, attribue le label « Villes et Pays d'art et d'histoire » aux collectivités locales qui animent leur patrimoine. Il garantit la compétence des animateurs de l'architecture et du patrimoine et des guides conférenciers, ainsi que la qualité de leurs actions. De l'architecture aux paysages, les villes et pays mettent en scène le patrimoine dans sa diversité. Aujourd'hui, un réseau de 186 villes et pays vous offre son savoir-faire dans toute la France.

Cette brochure a été réalisée grâce à deux sources : les résultats de l'inventaire du patrimoine mené entre 2003 et 2006 par la Communauté de Communes du Confolentais et le service de l'inventaire général du patrimoine culturel de la Région Nouvelle Aquitaine, et l'étude portée par la DRAC, en lien avec les VPAH de l'ex Région Poitou-Charentes, sur le patrimoine scolaire qui a abouti au livre « Les écoles en Poitou-Charentes de Jules Ferry à nos jours ».

Le service Patrimoine

Anime la convention « Pays d'art et d'histoire » signée entre la Communauté de communes de Charente Limousine et le ministère de la Culture et de la Communication. Il organise diverses animations pour découvrir et valoriser le patrimoine du territoire auprès de ses habitants et des visiteurs. Il se tient à la disposition des communes et des structures locales pour tout projet.

À proximité

Dans la Région Nouvelle Aquitaine : les villes de Bayonne, Bergerac, Bordeaux, Cognac, La Réole, Limoges, Pau, Périgueux, Poitiers, Rochefort, Royan, Saintes, Sarlat, Thouars ; les pays de l'Angoumois, du Béarn des Gaves, du Châtelleraudais, du Grand Villeneuvois, des Hautes Terres Corrésiennes et Ventadour, de l'île de Ré, du Mellois, des Monts et Barrages, de Parthenay-Gâtine, des Pyrénées béarnaises, de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, Vézère et Ardoise, de Vienne et Gartempe.

Pour tout renseignement

Service Pays d'art et d'histoire
Communauté de communes de Charente Limousine
8 rue Fontaine des jardins
16 500 Confolens
Tel : 05.45.84.14.08.
celine.deveza@charente-limousine.fr

Office de tourisme de Charente Limousine
Point d'Information Touristique de Confolens
Tel : 05.45.84.22.22.
christiane.thibaud@charente-limousine.fr

Textes : Céline Deveza, 2017
Conception : service Pays d'art et d'histoire, Communauté de communes de Charente Limousine

Conception graphique

DES SIGNES studio
Muchir Desclouds 2015

Impression
IGE Edigraphic

